



SOMMAIRE

EDITORIAL	p. 1
SÉCURITÉ DU VILLAGE	p. 2
HISTOIRE DU VILLAGE	p. 2
AMENAGEMENTS ET TRAVAUX	p.3 à 4
- Sens unique de circulation	
- Aménagement culturel	
- Entretien du village	
- Travaux voirie	
- Bâtiments communaux	
MANIFESTATIONS ET CULTURE	p.4
JEUNESSE	p.5
- Rentrée scolaire	
- Accueil périscolaire/cantine et accueil de loisirs	
- Transports scolaires	
- Bacheliers	
INFORMATIONS PRATIQUES	P6
- Compteur linky	
INFORMATIONS DIVERSES	p.6
- Rappel de civisme	
- Site internet	
CONTACT MAIRIE	p.6

EDITORIAL

Chers habitantes et habitants d'Ormoy et de Petit-Villers,

L'été a déjà commencé avec de fortes chaleurs et, heureusement de la pluie. Si cette météo est positive pour l'environnement, il apparaît qu'elle participe activement au développement des herbes dans le village et le cimetière. Je fais ce mini journal pour donner quelques informations essentielles sur la vie du village, car de nombreux événements se sont déroulés et d'autres vont se produire dans un futur proche au sein de notre village depuis le dernier bulletin de janvier 2023. Il est important de connaître la vérité sur l'origine des décisions prises par le conseil, c'est pourquoi, j'ai décidé d'apporter des précisions quant aux décisions prises sur différentes questions telle que la sécurité, les finances, les festivités, les travaux (voirie, et aménagements rue du Bois).

Des sculptures sont apparues, des caméras vont bientôt protéger nos habitations et inciter les chauffards à réduire la vitesse dans le village, les trous dans les rues ont été rebouchés.

Un point d'information avant l'été paraissait nécessaire.

J'espère que ce petit document permettra de répondre à vos questions.

Merci à toutes et à tous de prendre le temps de me lire.

Je vous souhaite un bel été et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pascal Etain, Maire



SÉCURITÉ DU VILLAGE

Vidéoprotection et police municipale

La question de la sécurité dans le village était au programme de notre liste. Aujourd'hui, deux actions principales sont menées et devraient être mises en place cette année et au tout début 2024.

La première est la mise en place de 5 caméras de vidéoprotection, 4 dans le village et une dans le hameau. Ces caméras sont prévues pour filmer sur le domaine public 24h/24 et les vidéos pourront être mises à la disposition des forces de l'ordre dans le cadre d'enquête ou de poursuite. Elles permettront également de verbaliser les infractions à la circulation dangereuses (comme doubler devant la boulangerie ou devant la Mairie) grâce à un accord avec les services de gendarmerie.

Il y aura une caméra à chaque entrée du village, une au croisement des rues Grande, Louis Nadal et Sombreuse qui prendra à 360° et une au centre du Petit Villers qui filmiera à 360°. Ces caméras seront installées pendant l'été, car nous venons de recevoir les avis positifs des différentes demandes de subventions afin que cela ne coûte pas trop cher à la commune.

La sécurité devrait être renforcée dans le village grâce à un accord passé avec le Police Municipale de Crépy en Valois. Il existe déjà des accords interurbains avec Lévignen qui a vu le taux d'infractions et d'incivilités baisser sensiblement depuis cet accord. La police de Crépy en Valois pourra ainsi intervenir dans le village. Il est prévu qu'elle réalise des contrôles de vitesse et qu'elle puisse intervenir directement et à tout moment, mais uniquement, sur demande de la Mairie pour tout type d'infraction. Elle pourra également réaliser des interpellations sur le territoire de la commune et contrôler toutes infractions aux règles de circulation. L'accord devrait prendre effet au 1er janvier 2024. Le coût de cette police devrait être de l'ordre de 6 500 € par an. L'engagement n'est pas définitif mais sera renouvelable chaque année.

HISTOIRE DU VILLAGE

Monument aux Morts et plaque commémorative

Lors de la seconde guerre mondiale, de durs combats ont eu lieu dans les alentours d'Ormoy-Villers et dans le village ; les blockhaus de la ligne Chauvineau, les nombreux dépôts de munitions retrouvés après-guerre et encore l'an passé en attestent encore.

Les valeureux soldats du 49ème et du 61ème régiments de chasseurs à pied (BCP) ont combattu pour notre liberté, de nombreux ont perdu la vie. Le monument aux morts qui se trouvent route de Nanteuil rappelle ces événements tristes de notre histoire.

Depuis quelques années, mon élection, notre dernier ancien combattant qui participait à chaque défilé, Marc Guerlin, me demandait pourquoi nous ne déplaçons pas le monument. Pour lui, ce monument présentait plusieurs problèmes. Le premier, non le moindre, était celui de la dangerosité pour s'y rendre. La route est très passante et les usagers de la route guère enclin à ralentir. Le second, je n'en citerai que deux, est la présence de la station d'épuration derrière la stèle. Lors du dernier défilé, une odeur pestilentielle se dégageait de l'endroit. Selon lui et de nombreux autres, la présence de cette station au plus près du monument constitue une offense à la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté. L'issue de nos eaux usées ne pouvant constituer un décorum pour un monument à la mémoire de nos ancêtres.

C'est également ce que m'a dit le fils de l'officier commandant le 61ème BCP lorsque je me suis rendu chez lui, à La Rochelle, pour récupérer le fanion du 61ème BCP, qui se trouve aujourd'hui à la Mairie et qui peut être vu par tous ceux qui peuvent y porter un intérêt.

Quand je lui ai fait part de notre intention de bouger le monument aux morts et de le ramener au sein du village, il m'a dit que c'était une belle idée et à décider de financer le projet à hauteur de 1 000 euros de ses deniers personnels.

Le Conseil a en conséquence décidé de déplacer le monument et de l'installer près du cimetière. Il est également prévu dans un second temps de mettre une plaque commémorative à la place actuelle de la stèle pour rappeler que des combats ont eu lieu à cet endroit et d'inscrire les noms sur la stèle qui sera près du cimetière.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Sens unique de circulation

L'information la plus importante, car elle met en jeu la sécurité et l'aménagement de la Sente de la Terrière est la mise en sens unique de cette voie à la demande des habitants. Pour des raisons pratiques, notamment le passage des camions poubelles, il a été décidé de la faire partir de la Grande rue vers la rue du Chemin vert. Il est donc aujourd'hui interdit de la prendre dans l'autre sens.

SENTE DE LA TERRIERE



SENS UNIQUE

Aménagement culturel

Des acacias qui menaçaient de tomber ont été abattus afin de protéger les riverains et passants se rendant au bois par le pont.



Nous avons décidé de distribuer le bois aux habitants de la commune qui en faisaient la demande. Ce qui a été fait en deux étapes successives. Cette opération va probablement être réitérée, car d'autres acacias menacent de tomber.

Pour ne pas laisser l'endroit dénudé et l'égayer un peu, j'ai financé personnellement la réalisation des sculptures sur les souches pour agrémenter l'endroit et le rendre plus ludique pour les enfants. Il me semble que l'idée était heureuse, n'ayant eu que des retours positifs y compris de personnes extérieures à la commune venues se promener dans le bois.

Le conseil a voté la création d'une aire de jeux pour les enfants à la sortie de l'école sous condition d'obtention des subventions. La subvention ayant été accordée par l'État, nous aménagerons une aire de jeux le plus rapidement possible en fonction des délais de livraison du fournisseur des jeux pour enfants. Le fournisseur nous a promis les jeux et le banc pour que les parents puissent s'asseoir auprès des enfants courant septembre.

Entretien du village

Concernant les travaux courants du village, le conseil a décidé d'avoir recours à trois intervenants, un ESAT pour les espaces verts, une entreprise pour les caniveaux et le recrutement d'un cantonnier.

L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) a déposé une candidature pour s'occuper des espaces verts (tonte et taille des arbres) en concurrence avec des entreprises privées. Le conseil a choisi d'avoir recours à cet établissement. Il s'avère que l'ESAT fournit un travail de qualité mais que le temps de travail avait été un peu sous-évalué au regard des besoins de la commune. C'est pourquoi, il arrive que certaines parties de la commune ou du hameau ne soient pas traitées comme il se doit.

Nous avons fait passer une entreprise de nettoyage des caniveaux à deux reprises. Elle a réalisé un bon travail au dire des habitants croisés dans les rues du village. Pour ce qui est des trottoirs, il est important de rappeler à tous, que l'entretien des trottoirs appartient aux riverains, idem lorsque le trottoir est constitué de pelouse et qu'il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs en vertu de l'article du R417-11 du Code de la route.

Enfin, pour répondre à la demande de la majorité nous avons engagé un employé communal en avril pour un an avec une période d'essai de deux mois renouvelables. La fin de cette période d'essai arrive à échéance début août. Parmi les missions de notre employé, nous avons mis l'entretien du cimetière en priorité avec le désherbage des caniveaux.

Travaux voirie

La société CABREMA avec laquelle nous sommes tenus de travailler en raison d'un accord cadre passé par la communauté de communes, a et va réaliser des travaux de voirie. Elle a réalisé le rebouchage des trous dans les différentes rues du village et elle va réaliser la matérialisation de deux arrêts de bus, l'un au Petit Villers, l'autre Grande rue pour créer un arrêt du bus qui revient de Roissy.



En effet, la région a décidé sur notre demande que le bus Crépy / Roissy (ligne 691) s'arrêterait à Ormoy-Villers à tous les passages. Dans le sens Crépy / Roissy, le bus s'arrêtera sur la place de l'église au même endroit que le bus scolaire. Dans le sens Roissy / Crépy, le bus s'arrêtera juste après la sente de la Terrière sur un arrêt que la société CABREMA va matérialiser très prochainement.

La mise en place de ce service devrait commencer début septembre selon les informations fournies par la Région.

La SNCF, nous a informés sans plus de détail que l'automatisation du passage à niveau devrait intervenir prochainement. Elle aura pour conséquence de fermer le passage à niveau pendant une durée qui reste à définir. Nous vous en tiendrons informés dès que nous aurons négocié les conditions avec la SNCF.

Pour ce qui est de la voie verte et du dernier délaissé ferroviaire, la CCPV est toujours en négociation active avec Nexity qui gère les actifs immobiliers de la SNCF. Côté mairie, les négociations pour la gare sont toujours en cours avec un léger espoir d'accélération du processus.

Bâtiments communaux

La commission travaux avait proposé au Conseil de réaliser des travaux d'aménagement dans la boulangerie. Après étude de plusieurs devis, ces travaux seront réalisés dans le courant de l'été afin de permettre à notre boulangère de travailler dans de meilleures conditions dans le local qu'elle loue à la commune.

Après enfin avoir eu réponse des Bâtiments de France et autres organismes subventionnant nos travaux, la réfection de la toiture Nord de l'église va enfin pouvoir commencer à l'automne. L'église sera ainsi mise hors d'eau.

Pour répondre à une demande d'Ormoysiens, il est prévu d'étudier en septembre la mise en place de bancs dans le village en commission travaux

MANIFESTATIONS ET CULTURE

La brocante qui a eu lieu le 1er mai, a été l'œuvre de l'association des boulistes. Il se trouve que l'association a réalisé une belle manifestation. Toutefois, elle n'a pas rempli ses obligations au regard des conditions d'octroi des subventions et en particulier, elle n'a pas favorisé les habitants du village au vu des tarifs pratiqués pour les mètres linéaires. De ce fait, le Conseil municipal a décidé de réduire la subvention accordée à cette association de 300 €.

Vous l'avez noté, cette année, pour la première fois depuis longtemps, nous avons fêté la musique à Ormoy le 21 juin. Cette manifestation a eu pour initiateur le Conseil municipal et en particulier Martial Montgillard qui a été l'acteur décisif du succès de cette fête financée par la commune.



Nous remercions également nos commerçants pour leur participation active à la réussite de la soirée, Amandine pour avoir sustenté les personnes présentes et réalisé une tombola et Max et Christine pour les avoir abreuvés.

Vous avez été nombreux pour cette première et nous vous espérons encore plus nombreux la prochaine fois.

JEUNESSE

Rentrée scolaire 2023-2024

La rentrée scolaire des élèves a lieu le lundi 4 septembre 2023.

L'école d'Ormoy-Villers compte 3 classes (de la petite section au CE1) et celle de Rouville 2 classes (du CE2 au CM2).

La directrice de l'école primaire va changer et nous remercions Mme Démotier-Renard pour le travail effectué ces dernières années.

Cantine/ accueil Périscolaire/ accueil de Loisirs

Notre commune dispose d'un accueil périscolaire, ainsi qu'une cantine, situés dans l'école et gérés par le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) de Duvy/ Ormoy-Villers/Rouville.

Ce service est proposé aux enfants des 3 villages du regroupement solaire, dès 7 h le matin et jusqu'à 19 h le soir.

Les inscriptions et réservations se font auprès de M. Vincent DIEUTRE, Directeur du Périscolaire par mail : alpnapsivosdore@gmail.com par téléphone au 03.44.87.73.50 ou 06 74 10 12 40

Les tarifs sont établis selon le barème communiqué par la CAF et en fonction des revenus pour le périscolaire et l'accueil de loisirs.

Concernant la cantine, les élus du SIVOS de Duvy Ormoy-Villers Rouville lors de la séance du conseil syndical du 21 juin 2023 ont décidé, à l'unanimité, d'augmenter le prix du repas et de la pause méridienne pour la rentrée prochaine compte-tenu de l'augmentation des prix du prestataire de repas et des charges du personnel.

Les prix n'avaient pas évolué depuis 2012 malgré les différentes augmentations.

Ainsi à compter du 4 septembre les repas à la cantine seront facturés :

5,55 € pour 1 enfant, 5,45 €/enfant pour 2 enfants et 5,35 €/enfant pour 3 enfants

Transports scolaires

La Région Hauts-de-France assure la prise en charge du transport scolaire interurbain des élèves sur l'ensemble du territoire régional. Comme chaque année scolaire, pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires à la rentrée prochaine, tous les élèves de l'Oise, dont les primaires (élèves de maternelle et d'élémentaire), empruntant un service de transport scolaire organisé et financé par la Région Hauts-de-France doivent formuler une demande d'inscription au transport scolaire.

Bien qu'elle soit gratuite, cette inscription est obligatoire chaque année pour tous les élèves pour notamment garantir le recensement exhaustif des élèves transportés.

Pour procéder à l'inscription de leur enfant, les représentants légaux peuvent l'effectuer sur le site www.oise-mobilite.fr. En quelques minutes, ils ont la possibilité d'éditer un titre provisoire pour utiliser le car, d'imprimer une prise en charge à présenter au guichet SNCF pour utiliser le train ou d'imprimer la carte de libre circulation pour les primaires.



Félicitation à tous les bacheliers 2023 !

Pour féliciter les jeunes d'Ormoy-Villers qui ont obtenu leur diplôme, la commune vous invite à vous présenter en mairie avec votre pièce d'identité ainsi que votre relevé de notes avant le 15 septembre 2023.

Une récompense vous sera décernée !

Déploiement du compteur Linky à Ormoy Villers depuis début juillet

Qu'est-ce que le compteur Linky ?

Linky est un compteur communicant qui mesure de manière précise l'électricité consommée. Il permet de relever automatiquement la consommation à distance. Cet équipement permet d'affiner les factures sur la base de données réelles et non plus estimées. Il permettra, à terme, une meilleure gestion des pics de consommation sur le réseau.

SICAE-OISE mandate l'entreprise PARERA Services pour la prise de rendez-vous et la pose du compteur.

Prise de rendez-vous au  03.56.54.03.21

 linky-sicaeoise@parera.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h

Le jour du rendez-vous, un technicien remplace le compteur actuel en lieu et place par un compteur Linky. La coupure dure 30 minutes environ.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappels de civisme

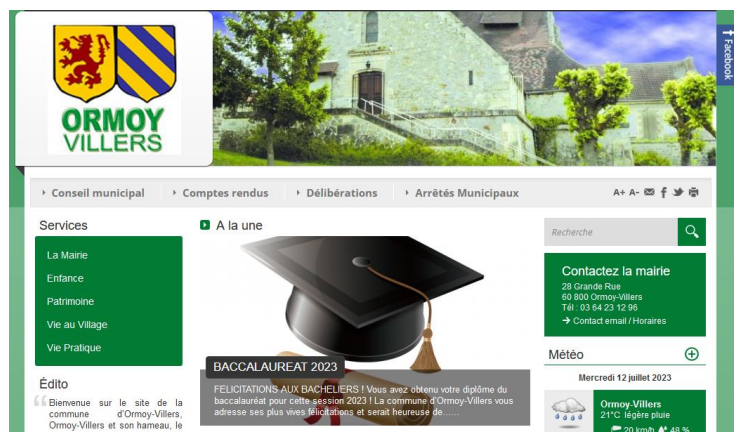
Les travaux utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Site internet



Une mise à jour du site internet est prévue. Si vous êtes concernés par une des rubriques (Association, commerçant, entrepreneur), n'hésitez pas à nous envoyer vos éléments par mail.

MAIRIE D'ORMOY VILLERS



Ouverture au public

- Le lundi de 17h30 à 19h30
(Permanence élus de 18h30 à 19h30)
- Le mercredi de 10h à 12h
(Permanence élus)
- Vendredi de 16h à 18h

Contact 03 64 23 12 96

mairie.ormoy-villers@wanadoo.fr

En ligne

Site : www.ormoy-villers.fr

Et page facebook

« Commune d'Ormoy-Villers »



Été 2023 :

Les permanences élus ne seront pas assurées au mois d'août.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 12 août au 3 septembre. Pendant cette période, la boîte mail est relevée régulièrement. En cas de demande urgente, merci d'envoyer un email à mairie.ormoy-villers@wanadoo.fr

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24	15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de prise en charge de soins	17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police
112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	18 SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide	114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS